

MUNICIPALITE
Législature 2016-2021

PREAVIS MUNICIPAL 07/2017

concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'416'000.- TTC pour l'aménagement d'un parc central, la réfection des surfaces sportives et des places de jeux jouxtant le site du Centre scolaire de Commugny

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Il y a deux ans, le Conseil communal a accepté un préavis municipal de CHF 40'000.- pour l'étude de la réfection des surfaces sportives et places de jeux jouxtant le Centre scolaire de Commugny. La Municipalité a dès lors entrepris l'étude détaillée d'un concept complet de réaménagement des surfaces sportives et places de jeux comprenant également les appels d'offres. Le dossier réunissant les éléments utiles pour la demande du crédit de construction nécessaire à la réalisation de cet aménagement d'importance pour notre village fait ainsi l'objet du présent préavis.

2. SITUATION GENERALE ACTUELLE

L'extrémité de la parcelle n°622, propriété de la Commune, qui accueille actuellement les installations sportives en lien avec le Centre scolaire, est en fin de vie et nécessite une rénovation importante. Le constat fait par la Municipalité sur l'aménagement actuel est que les terrains sportifs occupent un espace important sans véritable cohérence.

Le terrain de foot actuel génère passablement de nuisances, notamment au niveau du bruit des ballons tapant dans les grillages, ce qui entraîne des restrictions d'utilisation (notamment le soir et le week-end). Ce terrain engazonné est de plus fortement dégradé et nécessite une réfection complète du revêtement qui, pour un terrain de foot naturel, implique un travail de réfection complet des 30 derniers centimètres de terre, du drainage et de l'arrosage.

Le terrain multi-sports possède un revêtement qui est également en fin de vie et impose un entretien lourd. Situé au centre de l'espace, il occupe une place importante laissant sur le pourtour des espaces verts non aménagés et pouvant difficilement accueillir d'autres activités.

Signalons encore, au niveau des installations sportives, l'aménagement de la piste de course qui a été rénové il y a quelques années. Ce dernier répond tout à fait aux besoins et aux nécessités du programme scolaire et il est important de pouvoir le préserver et l'intégrer dans le projet.

La place de jeux, relativement ancienne, n'est plus d'actualité. Bien qu'elle soit toujours dans un état fonctionnel, certains jeux exigent également des travaux d'entretien, voire de remplacement, afin d'assurer la sécurité des utilisateurs (pour rappel, un module de jeu a dû être démonté l'année passée).

En résumé, nous avons actuellement deux terrains dans un espace relativement important, clôturé sur son pourtour, dévolu en grande partie aux sports scolaires avec énormément de places perdues. Ces aménagements ont été réalisés par étape sans réelle cohérence et liens entre eux et sont aujourd'hui quelque peu déconnectés de la vie du village.



3. PROJET

Le projet, présenté ci-après et sur les plans annexés, prévoit la mise en place d'un concept global permettant de répondre aux objectifs suivants :

- Aménager un espace de loisirs et de vie accessible à tous
- Accueillir les équipements du programme sportif scolaire obligatoire
- Développer des espaces de jeux adaptés aux différentes classes d'âges
- Intégrer des activités sportives pour tous
- Diminuer et limiter les nuisances pour les riverains
- Améliorer l'esthétique naturelle et la biodiversité du site.

D'une manière générale, le projet a été développé autour d'un cheminement piétonnier créant une boucle sur le pourtour du terrain. Ce dernier est utilisé comme fil conducteur permettant la promenade et la desserte des différentes zones d'activités tout en offrant un lien entre ces éléments. Cette boucle est raccordée en plusieurs endroits à des cheminements existants sur la Commune afin d'offrir une certaine perméabilité et accessibilité.

Le long de ce sentier sont développées diverses activités qui sont détaillées ci-après, comprenant dans les grandes lignes :

- L'aménagement de 3 zones de jeux distinctes, adaptées à chaque classe d'âge, y compris les machines de fitness pour les adultes et les seniors
- Le cheminement piétonnier marque également la limite avec la zone périphérique qui, elle, accueille un grand nombre de plantations et de zones dites naturelles, offrant ainsi une protection et une délimitation avec l'environnement bâti situé aux alentours
- La partie Nord-Ouest plus en lien avec les bâtiments et les infrastructures scolaires est dévolue à la zone des terrains sportifs
- Toute la partie centrale du parc reste en herbe et libre pour permettre une utilisation polyvalente comme espace de détente, zone de jeux ou place de village pouvant accueillir des manifestations.

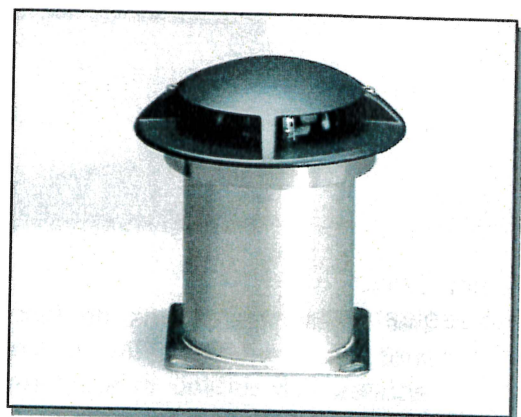
SENTIERS PEDESTRES ET AMENAGEMENT PAYSAGER

Comme indiqué précédemment, l'élément principal est l'aménagement d'un cheminement piétonnier faisant une boucle autour du parc actuel et servant de lien entre les différentes activités. Ce cheminement, qui sera réalisé en revêtement naturel stabilisé avec de la poudre de verre recyclé, sera praticable toute l'année et permettra à la fois de relier les différentes infrastructures, de l'utiliser comme simple anneau de promenade ou par les liens et percées mis en place, de permettre une nouvelle accessibilité au site de l'école en offrant des alternatives hors circulation pour rejoindre le Centre scolaire.

Ce cheminement qui se veut ouvert et accessible à tous, marque également une limite. La zone située au centre étant dévolue aux activités, l'espace situé à l'extérieur est une zone aménagée à caractère naturel agrémenté de nombreuses plantations. Les barrières extérieures du site sont remplacées par la mise en place de haies vives relativement denses, agrémentées de plantations avec des arbres hautes tiges, offrant ainsi un écran et une barrière naturelle à la zone de loisirs et réduisant les nuisances pour les riverains.

Les zones de verdure aménagées entre le sentier piétonnier et les zones de plantations sont réalisées sous la forme de prairie fleurie extensive nécessitant un entretien réduit et permettant de développer une biodiversité.

Afin que ce cheminement puisse être utilisé par tout un chacun pour se rendre au centre du village, notamment le matin et le soir durant les périodes hivernales, il est prévu la mise en place d'un éclairage de type piétonnier sous forme de balisage avec des bornes lumineuses d'une hauteur de 55 cm offrant ainsi un éclairage discret permettant de cheminer en toute sécurité.



PLACE DE JEUX – PARCOURS SANTE

Le projet prévoit l'aménagement de 3 zones de jeux distinctes offrant chacune une thématique différente. Ces 3 places de jeux ont en commun le type de mobilier et de jeux mis en place, en bois de robinier à l'aspect naturel et qui s'intègre très bien dans le concept du parc. Chacune des places sera dévolue à une classe d'âge avec un programme de jeux adapté. Chacune sera clairement identifiable par la mise en place d'un revêtement différencié.

Une délimitation des aires de jeux est réalisée par la mise en place de bordures en bois de hauteurs variables permettant de maintenir les matériaux cités précédemment dans les aires de jeux et donc de faciliter l'entretien. Chaque zone de jeux sera également agrémentée de bancs pour accueillir les utilisateurs comme les promeneurs.



Les différentes places de jeux complétées par la zone sportive intègrent différents modules permettant de générer dans la continuité un parcours santé adapté aux adultes, aux enfants et aux personnes du 3^{ème} âge. Il permet de favoriser la pratique du

sport pour tout un chacun et de manière ludique dans ce nouvel espace de détente prévu au cœur du village.



TERRAINS DE SPORT

Comme déjà évoqué, les installations sportives nécessaires au programme scolaire obligatoire en lien avec l'école de Commugny nécessitent, en plus des pistes de courses réalisées ces dernières années, un terrain de foot ainsi que l'aménagement d'une aire multisports tous temps.

Le projet prévoit de regrouper ces installations au Nord-Ouest du parc en continuité des aménagements sportifs récents. Le projet tel que présenté permet l'aménagement d'un nouveau terrain de foot aux dimensions 35 x 25 m correspondant à la catégorie juniors « F ». Il sera muni de 2 buts pouvant être démontés en cas de manifestations. Il sera préféré un choix de matériaux robustes limitant également les effets de résonnances lors de shoots sur les piliers.

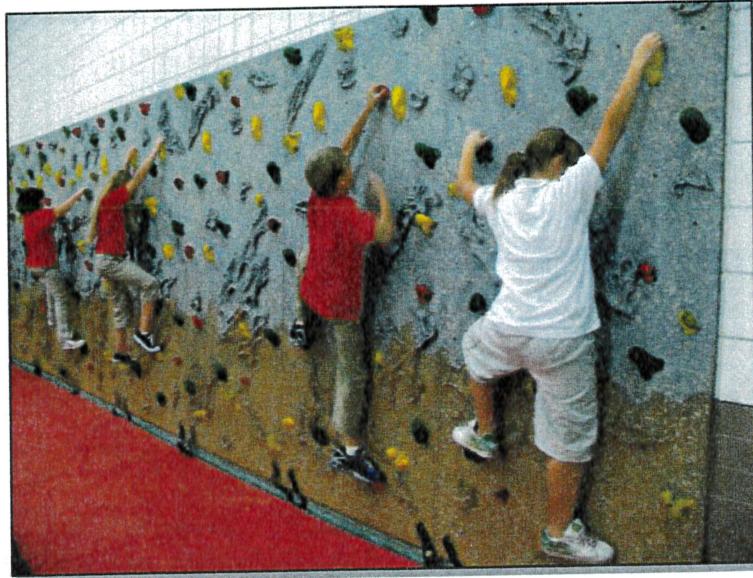
Ce terrain, dont l'implantation est prévue en bordure de la piste de course, est réalisé en gazon naturel. Cette variante, ayant été préférée à la version synthétique, offre une meilleure intégration et cohérence avec la zone centrale également réalisée en gazon. Ce qui donne un espace plus ouvert, moins délimité et pouvant également être utilisé lors de manifestations en complément de la place centrale.

L'aménagement de ce terrain nécessite la mise en place d'un nouveau système de drainage, d'arrosage automatique et une composition de sol adapté à la pratique du foot avec une réfection complète de la couche supérieure de terre végétale amendée par du sable et de la pouzzolane afin d'améliorer la résistance de la surface et d'allonger la période d'utilisation.

L'aire multisports est prévue par la mise en place d'un revêtement en gazon synthétique sablé similaire à celui mis en place lors de la rénovation de la piste de course. Ce type de revêtement offre l'avantage de la pratique d'un nombre important de sports, notamment les sports de balles puisqu'il permet le rebond. L'utilisation d'un matériau similaire à la piste de course permet d'intégrer cette dernière à l'aménagement et de

placer le terrain multisports au plus près des installations scolaires. Ce terrain est équipé des marquages pour le basket et le volley et agrémenté de mobilier adapté à la pratique des sports en plein air. Les 2 fronts du terrain sont équipés de pare-ballons, dont les montants ont été prévus en bois de robinier afin d'offrir une cohérence avec les autres éléments mis en place dans le parc. Les pare-ballons sont réalisés avec un grillage renforcé, là également afin de limiter les impacts liés au bruit.

La zone entre le terrain multisports, la piste de course et le Centre scolaire est aménagée avec un sol souple type tartan et permet d'accueillir une 4^{ème} zone de jeux pour adolescents, offrant une mixité avec les équipements sportifs par l'aménagement d'un mur de grimpe et d'un trampoline.



ZONE CENTRALE ET AUTRES EQUIPEMENTS

La zone centrale du parc est aménagée de façon plane et laissée en gazon naturel afin d'offrir un espace à disposition de tous et permettant d'accueillir des manifestations lors d'événements dans la Commune ou la mise en place d'une grande tente. Cette aire verte polyvalente se prolonge au Nord-Ouest par le terrain de foot offrant ainsi un espace relativement important.

Comme déjà évoqué précédemment, un éclairage public sera mis en place uniquement sur la zone du sentier, permettant l'utilisation en toute sécurité du cheminement en soirée ou en début et fin de journées en période hivernale. Aucun éclairage des installations sportives ou places de jeux n'a été prévu, l'activité nocturne n'étant pas souhaitée. L'utilisation de luminaires sous forme de borne ou d'éclairage au sol permet de diminuer l'impact de l'éclairage pour le voisinage.

La réalisation de cet aménagement, et notamment des importantes zones de verdure, impliquera la mise en place d'un système d'arrosage qui sera réalisé en continuité avec les systèmes existants dans le cadre du Centre scolaire.

4. COÛT DES TRAVAUX

Le budget présenté ci-après a été établi par le mandataire de la Commune sur la base du retour des dossiers d'appels d'offres mis en soumission ce printemps conformément à la Loi sur les marchés publics. Le budget à prévoir peut se résumer de la manière suivante :

1. Travaux de génie civil, mouvements de terre, réalisation du cheminement et des infrastructures de base	343'600.00
2. Travaux de génie civil, réfection des pavés du trottoir vers l'abribus 135 m2	20'000.00
3. Achat, livraison des ensembles de jeux	250'700.00
4. Travaux de mise en place, montage des zones de jeux et sol souple	153'800.00
5. Aménagement des sols sportifs et mobilier propre aux équipements sportifs	140'400.00
6. Travaux de plantations et ensemencements	131'900.00
7. Mise en place d'un système d'arrosage automatique y compris prise sur réseau ESP	115'800.00
8. Fourniture et pose de l'éclairage public	35'900.00
9. Honoraires direction des travaux (étude préavis 05.2015)	57'600.00
10. Travaux géométriques	2'000.00
11. Divers et imprévus, env. 5 %	59'400.00

Total du préavis	1'311'100.00
T.V.A. 8 %	104'900.00

Total général TTC **CHF 1'416'000.00**

Une participation de COMITA est acquise pour un montant de CHF 200'000.

Une demande sera faite au fonds du sport afin d'obtenir un éventuel soutien pour la réalisation de ces aménagements (15 à 25% des coûts pris en charge, soit entre 80'000 et 130'000 de subvention).

Une partie des plantations pourra être fournie dans le cadre des projets de l'Association Eco_Terre-Sainte.

VARIANTE

Dans le cadre du crédit d'étude, il a été procédé à une évaluation d'une simple remise en état des terrains existants et de la place de jeux. Elle peut se résumer de la manière suivante :

1.	Réfection des grillages, de la zone herbeuse y compris l'arrosage, drainage et buts pour le terrain de foot	150'000.00
2.	Réfection du revêtement et paniers de basket du terrain multisports	141'000.00
3.	Rénovation de la place de jeux existante	152'800.00
4.	Travaux de génie civil, réfection des pavés du trottoir vers l'abribus 71 m2	10'000.00

Total terrain sportif

453'800.00 HT

Il n'y a aucune subvention pour l'entretien d'installations sportives.

Le total des montants des positions 1 et 2 ci-dessus est à mettre en comparaison avec les positions 4 et 6 du nouveau préavis + environ CHF 30'000.- de la position 1 liée au drainage du terrain de foot, soit un total de CHF 286'200.-.

La position 3 ci-dessus est à mettre en comparaison des positions 2 et 3 du préavis, soit CHF 404'500.-. Toutefois, les montants du préavis comprennent trois places de jeux en lieu et place d'une seule actuellement.

Nous tenons à relever qu'une rénovation simple des aménagements actuels nécessite un investissement relativement important d'un minimum CHF 453'800.- auxquels doivent s'ajouter les honoraires, les divers et imprévus et la TVA, soit un budget avoisinant les **CHF 590'000.- TTC**. Ceci uniquement afin de répondre aux exigences immédiates du programme sportif scolaire. Cette solution ne permet nullement de résoudre les problèmes de voisinage actuels du terrain de foot, liés aux nuisances générées par les ballons contre le grillage. Cela reste un espace relativement clos, difficilement utilisable pour d'autres activités et réservé uniquement à l'usage du sport scolaire sans création de véritable lieu de vie et de centre du village tel que le projet de ce préavis le propose. Raison pour laquelle la Municipalité n'a pas souhaité aller de l'avant avec cette option.

5. CONCLUSION

Le projet d'aménagement tel que proposé permet de répondre aux objectifs fixés, à savoir :

- Profiter des travaux de rénovation des terrains de sports pour créer un véritable centre du village dédié aux loisirs et aux activités, ouvert à tout un chacun et permettant un usage respectueux des riverains. Le projet tel que présenté permet, avec la création du cheminement piétonnier, d'améliorer la desserte en mode doux du centre du village accueillant le complexe scolaire, les arrêts de bus et l'Administration communale.
- Offrir à la population un véritable espace de vie utilisé non seulement par le sport scolaire, mais par tous, offrant des aires de jeux adaptées à chaque tranche d'âge. La mise en place du fil conducteur avec le cheminement en boucle, l'intégration d'un

parcours santé, le tout agrémenté de plantations et d'espaces verts importants, améliorent l'esthétique générale et la biodiversité du secteur.

- L'aménagement de l'espace central sous forme d'espace vert polyvalent permettra dans le futur d'accueillir différentes manifestations importantes et nécessaires à la vie villageoise, tout en offrant le reste du temps un espace dédié aux jeux et à la détente.
- La mise en place de barrières végétales, l'absence d'éclairage des places de jeux et des terrains de sports permet d'assurer l'utilisation rationnelle de ces installations et de préserver le voisinage des nuisances relatives à ce type d'activités.

6. FINANCEMENT

Cet investissement sera financé par la trésorerie courante, et si nécessaire par un emprunt dans la limite du plafond d'endettement.

7. AMORTISSEMENT

L'amortissement se fera sur une période de 30 ans.

8. DECISION

En conséquence, la Municipalité de Commugny, qui a accepté ce préavis en séance le 15 mai 2017, prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

Vu le préavis municipal 07/2017,

Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Entendu les rapports des Commissions des constructions et des finances,

Décide d'accepter le préavis no 07/2017 et

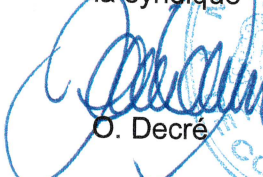
d'accorder une demande de crédit d'investissement de CHF 1'416'000.- TTC pour l'aménagement d'un parc central, la réfection des surfaces sportives et des places de jeux jouxtant le site du Centre scolaire de Commugny.

Commugny, le 15 mai 2017

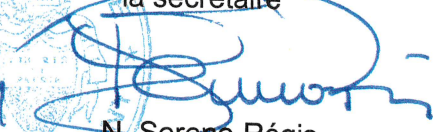
Le Municipal responsable : Yves Hermanjat



Au nom de la Municipalité
la syndique la secrétaire



O. Decré



N. Sereno-Régis

1911

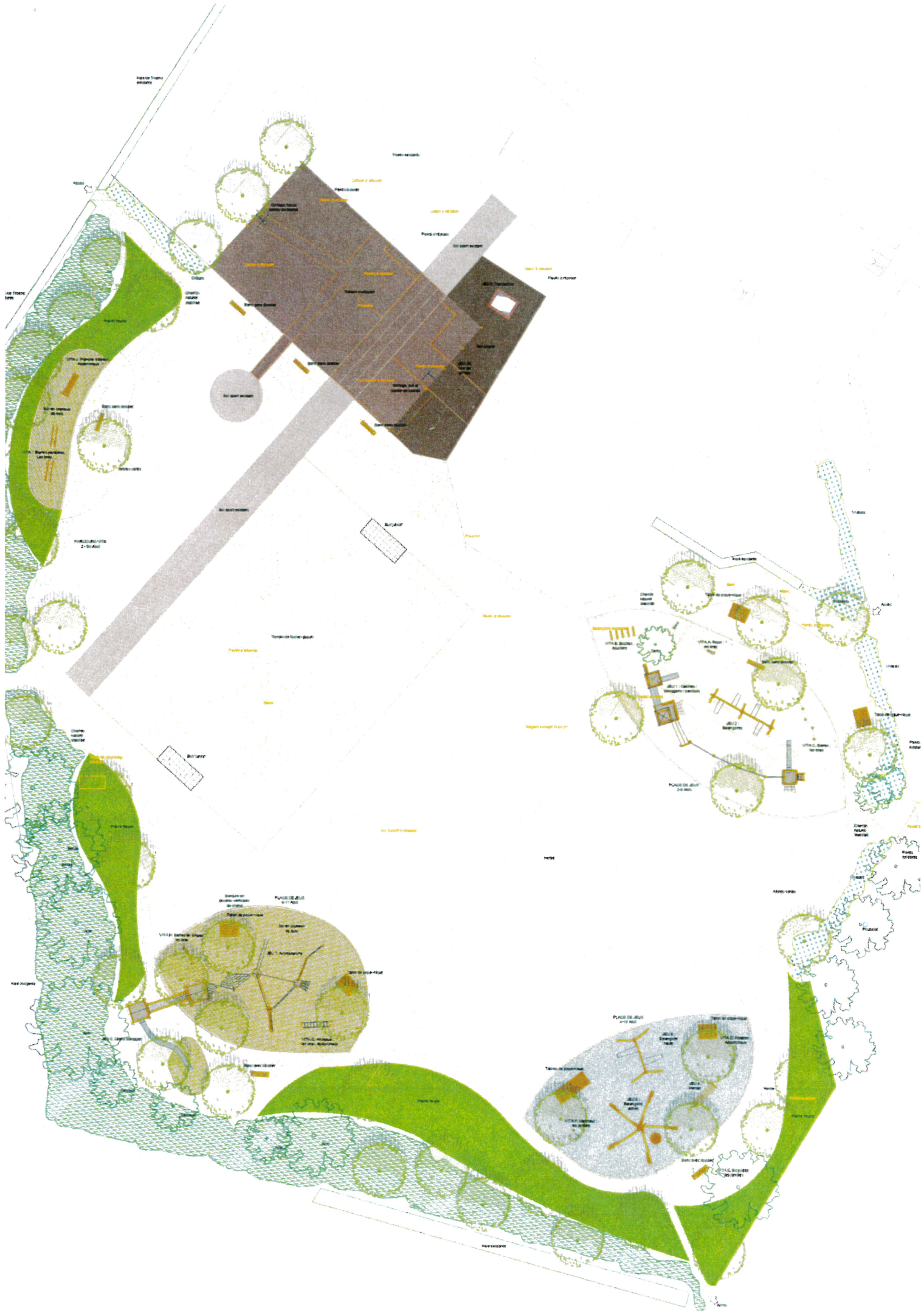
100

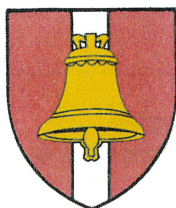
L. amon

zone
to d

100

100





Rapport sur le préavis municipal n°07/2017 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'416'000.- TTC pour l'aménagement d'un parc central, la réfection des surfaces sportives et des places de jeux jouxtant le site du Centre scolaire de Commugny

Commugny, le 7 juin 2017

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Constructions a rencontré la Municipalité en date du 23 mai, en présence de Madame la syndique Odile Decré et Monsieur Yves Hermanjat ainsi que des membres de la Commission des Constructions, Madame Geneviève Walter, Madame Lis Karlsson, Monsieur Jan Madsen et Monsieur Omar Sharif, ainsi que les membres de la Commission des Finances, Madame Michèle Luyet, Monsieur Thierry Dehaynin et Monsieur Emanuel Weisskopf. Aussi présent Monsieur Guy Fritsché du bureau Bovard & Nickl SA.

Préambule

Ce projet est le résultat d'une étude approuvée par le Conseil communal il y a deux ans et concerne la réfection des surfaces sportives et places de jeux jouxtant le centre scolaire de Commugny.

Les représentants de la municipalité ont fait une présentation du projet avec variante ainsi que de l'état actuel du parc. La Commission des Constructions a revu en détail le projet et a pu discuter avec les représentants de la Municipalité sur les qualités et caractéristiques du projet.

Le projet étant bien exposé dans le préavis municipal, nous décrivons brièvement ses principaux aspects et ceux du parc actuel.

Etat du parc actuel

Les installations du parc actuel (place de jeux, terrain multisports) arriveront en fin de vie et nécessiteront des rénovations conséquentes, idem pour le terrain engazonné qui a subi des dégradations importantes. En raison de l'incohérence de l'aménagement et des espaces perdus, le parc actuel est difficile à aménager et reste déconnecté du reste du village.

Le terrain de foot actuel représente également une nuisance sonore importante et la clôture partielle en grillage métallique est inesthétique et peu attrayante.

Parc proposé

Le parc proposé offre plusieurs améliorations et qualités, notamment :

- Un chemin piétonnier en boucle (muni de bornes lumineuses) en stabilisé liant les différentes activités du parc et offrant divers accès à celui-ci depuis le village et l'école.
- Plusieurs places de jeux adaptés aux différents âges.
- Un espace centrale engazonné et polyvalent et disponible à tous, celui-ci peut être également intégré avec le terrain de foot adjacent.
- Des limites riches en végétations diverses et esthétiques

- Des terrains de sport divers (terrain de foot, aire multisports, trampoline, mur de grimpe)
- Le positionnement des terrains de sport et choix de matériaux afin de diminuer les nuisances et améliorer l'intégration avec les installations sportives de l'école.
- Des grandes qualités spatiales et des matériaux de qualité rendront le parc attrayant pour toute la population de la commune.

Variante

La municipalité a également présenté une variante d'une simple remise en état des terrains existants et la place de jeux. Cette variante est estimée à 590'000 (y.c. honoraires et TTC)

Les membres de la Commission des Constructions trouvent cette variante inadéquate car elle ne présente pas une solution appropriée aux problématiques mentionnées telles que les espaces perdus et incohérents, et surtout l'usage très limité et inesthétique d'un lieu avec beaucoup de potentiel.

Afin d'améliorer la convivialité et l'utilité du parc, nous proposons l'installation des places dédiés aux grillades. Ceci aura l'avantage supplémentaire de pouvoir interdire les installations sauvages dangereuses ou qui risqueraient de détériorer le gazon.

Nous proposons également d'augmenter les installations de loisir/sport en ajoutant un terrain de pétanque.

Par conséquent, la commission propose les deux amendements suivants en page 3, 5ème et 6ème point :

- Une installation dédiée aux grillades sera réalisée
- Un terrain de pétanque sera réalisé

Conclusion

En conséquence, au vu de ce qui précède, la Commission unanime vous recommande, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis municipal N° 07/2017 avec les amendements demandés en prenant la décision suivante :

Vu le préavis municipal n°07/2017 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'416'000.- TTC pour l'aménagement d'un parc central, la réfection des surfaces sportives et des places de jeux jouxtant le site du Centre scolaire de Commugny.

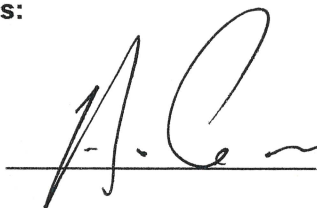
Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Entendu le rapport de la Commission des Constructions chargée de l'étude de cet objet,

Décide d'accepter le préavis municipal n°07/2017 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'416'000.- TTC pour l'aménagement d'un parc central, la réfection des surfaces sportives et des places de jeux jouxtant le site du Centre scolaire de Commugny, avec les amendements demandés

Pour la Commission des Constructions:

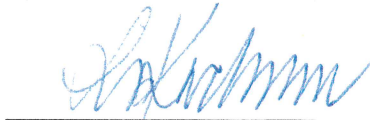
Gonthier, Alain



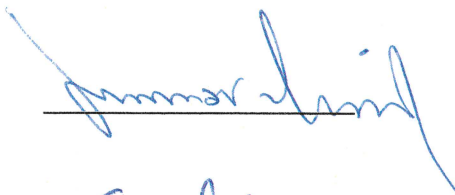
Madsen, Jan



Karlsson, Lis



Sharif, Omar

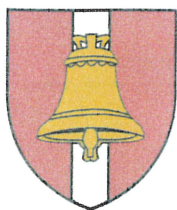


Walter, Geneviève



10083, C. 76
-191, 211, 233, 253

[Faint handwritten notes]



Conseil Communal Commission des Finances

Rapport sur le préavis municipal N° 07/2017 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'416'000.- TTC pour l'aménagement d'un parc central, la réfection des surfaces sportives et des places de jeux jouxtant le site du Centre scolaire de Commugny

Commugny, le 6 juin 2017

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances a rencontré la Municipalité en date du 17 mai 2017. Étaient présents à la séance Madame la syndique Odile Decré et Monsieur Yves Hermanjat ainsi que des membres de la Commission, Thierry Dehaynin, Emanuel Weisskopf et Michèle Luyet.

Monsieur Fritsché de la maison Bovard & Nickl se tenait également à disposition de la Commission des Finances pour répondre à d'éventuelles questions sur le projet.

Préambule

Le projet auquel se rapporte le présent préavis a été présenté par la Municipalité il y a deux ans pour répondre à une détérioration importante des installations sportives et des places de jeux de notre commune. Le Conseil avait en son temps demandé :

1. Une étude complète du projet de réaménagement comprenant des appels d'offres.
2. L'évaluation du coût d'une simple remise en état des installations existantes.

Le Conseil communal avait accepté un préavis municipal de CHF 40'000.- pour la réalisation de l'étude.

La zone dévolue actuellement aux surfaces sportives et à la place de jeux a fait l'objet de plusieurs remaniements ces trente dernières années. Nous comprenons toutefois que ces aménagements ont été réalisés par étape sans réelle cohérence, ce qui est exposé dans le préavis de la Municipalité.

Considération

La Commission des Finances constate que la Commune revient avec un projet détaillé et qu'il a été répondu aux attentes du Conseil en ce qui concerne l'évaluation précise des coûts de réaménagement.

Le budget a été établi sur la base des retours d'appel d'offre réalisés. La Commission des Finances constate que tous les travaux ont été chiffrés, des travaux de génie civil à l'aménagement des places de jeux. Le total se monte à TTC **CHF 1'416'000** en tenant compte de 5% pour des imprévus.

Les critères retenus par la Municipalité dans le choix des prestataires ont été le coût, mais également la qualité, la robustesse et la durabilité des infrastructures proposées. Ces éléments ont été soigneusement étudiés.

Notons que la commune a reçu une promesse de participation de COMITA de CHF 200'000 en cas de réalisation du projet exposé. En effet, les communes de Terre Sainte sont soucieuses de réaliser des projets sportifs et communautaires répartis sur l'ensemble du territoire. A titre indicatif, la commune de Mies travaille actuellement sur la réalisation d'un espace comprenant un Skate Park, après avoir investi dans un terrain de pétanque. L'aménagement proposé par Commugny s'inscrit parfaitement dans l'élargissement de l'offre sport/convivialité encouragé par COMITA et peut dès lors bénéficier d'un soutien financier.

Relevons que la commune compte également sur le soutien du fonds du sport pour un montant se situant entre CHF 80'000 et CHF 130'000 et qu'une partie des plantations pourra être fournie gratuitement dans le cadre des projets de l'Association Eco_Terre_Sainte.

A la demande du Conseil communal du 24 juin 2015, la Municipalité a présenté le coût d'une variante simple de réfection des installations existantes, sans pour autant retenir la proposition, ni la soumettre comme variante au Conseil. Nous comprenons que ces chiffres sont fournis à titre informatif, à des fins de comparaison avec le projet soumis à acceptation. C'est en ce sens que la Commission des Finances a comparé les coûts :

- Coût réel estimé pour l'aménagement du projet global : ~ **CHF 1'116'000**
CHF 1'416'000 moins CHF 200'000 de financement COMITA et approximativement CHF 100'000 de subvention attendue.
- Coût estimé d'une variante simple : ~ **CHF 590'000**, la rénovation ne donnant droit à aucun financement ou subvention.

La valeur ajoutée du projet global nous semble justifier un investissement supérieur à celui d'une simple réfection. Le concept proposé par la Municipalité est un projet d'envergure qui permet de profiter des travaux de rénovation des terrains de sports pour créer un véritable centre du village dédié aux loisirs et aux activités et ainsi:

- Répondre à l'obsolescence des infrastructures actuelles (revêtement, jeu)
- Aménager un espace de loisirs et de vie, cohérent, accessible à tous en semaine et les week-ends
- Accueillir les équipements du programme sportif scolaire obligatoire
- Développer des espaces de jeux adaptés aux différentes classes d'âges
- Diminuer et limiter les nuisances pour les riverains
- Améliorer l'esthétique naturelle et la biodiversité du site
- Réduire les coûts annuels d'entretien

La Commission relève que le montant de crédit demandé de CHF 1.4 mios avait été intégré au plan financier sur 5 ans présenté dans le cadre de l'exercice budgétaire. La Commission rappelle la bonne situation financière de notre commune et les importantes réserves de liquidités. A ce titre, il lui semble tout à fait opportun d'investir dans des projets pérennes tels que celui qui vous est présenté.

Financement et amortissement

Cet investissement sera financé par la trésorerie courante, et si nécessaire par un emprunt dans la limite du plafond d'endettement. Le montant final tiendra compte des financements et des subventions reçus, sachant que le Conseil communal se prononce sur la demande de crédit avant prise en compte de ces éléments.

La Commission des Finances se tient à disposition du trésorier pour toute discussion sur les opportunités de financement et sur la gestion des liquidités dans le contexte de taux négatifs.

L'amortissement se fera sur une période de 30 ans.

Conclusion

En conséquence, au vu de ce qui précède, la Commission des Finances unanime, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis municipal N° 07/2017 en prenant la décision suivante :

Le Conseil Communal de Commugny

- Vu** le préavis municipal N° 07/2017 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'416'000.- TTC pour l'aménagement d'un parc central, la réfection des surfaces sportives et des places de jeux jouxtant le site du Centre scolaire de Commugny
- attendu** que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- entendu** le rapport de la Commission des Finances chargée de l'étude de cet objet,
- décide :** d'accepter le préavis municipal N° 07/2017

Pour la Commission des Finances :

Michèle Luyet

Charles Claris

Thierry Dehaynin

Cyrill Schuler

Emanuel Weisskopf

